

2

l'approuver & confirmer, leur permettant de continuer leurs dites fonctions de Maistresses d'Ecolle, viuant en communauté; en qualité de filles seculieres de la Congregation de Nostre Dame & dans l'obseruance des Reglemens qu'il nous plaira & à nos successeurs leur prescrire, Nous apres auoir meurement consideré toutes choses & sçachant qu'vn des plus grands biens que nous puissions procurer à nostre Eglise, & le moyen le plus efficace pour conseruer & augmenter la pieté dans les familles Chrestiennes, est l'instruction & la bonne éducation des enfans, connoissant d'ailleurs la benediction que nostre Seigneur a donnée jusqu'à present à ladite Bourgeois & à ses compagnes dans lefd. fonctions des petites Escolles où nous les auions employées, & voulant favoriser leur zele & contribuer de tout nostre pouuoit à leur pieux dessein. Nous auons agréé & agréons, l'establissement de ladite Bourgeois & des filles qui se sont vnies avec elle, ou qui y seront admises à l'aduenir, leur permettant de viure en Communauté, en qualité de filles Seclieres de la Congregation de Nostre-Dame, obseruant les Reglemens que nous leur prescrivons cy-apres & de continuer les fonctions de Maistresses d'Ecole, tant dans l'Isle de Montreal qu'aux autres lieux où Nous & nos successeurs iugerons à propos de les envoyer, sans qu'elles puissent neantmoins à l'aduenir pretendre de passer à l'estat de la vie Religieuse, ce qui seroit contre nos intentions, & la fin que nous nous sommes proposez de subvenir par ce moyen à l'instruction des enfans des Paroisses de la Campagne conformément aux Lettres Patentes à elles accordées par Sa Majesté. DONNÉS à Quebec, sous nostre sceau & seing, & celuy de nostre Secretaire, le sixime jour d'Aoust 1676. Signé, François Evesque de Quebec, & plus bas par Commandement de Monseigneur Francheuille: Et scellé de sceau dudit Seigneur en cire rouge.

*Collationné à son Original en parchemin, ce fait rendu, à ladite Sœur Bourgeois, par moy Notaire Royal de l'Isle de Montreal en la nouvelle France, soussigné, ce dix neuuiesme Septembre m. l. six cens soixante seize. BASSET, Notaire Royal.*